

COMMUNE
DE
WILLERWALD
57430



Délibérations du Conseil Municipal Séance ordinaire

Séance du lundi 30 mars 2026 19:30 en Mairie

Quorum : 10

Membres présents :

Henri HAXAIRE, Murièle BREITENBACH, Luc BIRCKER, Michèle BUCKEL, Jean-Paul THIRIET, René HAFFNER, Françoise TERVER, Dominique KLEIN, Jacqueline FIXARY, Vincent HUMBERT, Frédéric HERGOTT, Maryline GOETTMANN, Estelle JUNG, André GRÜN, Benjamin HEYMES, Nicolas LANG, Catherine KLEIN, Christine KIEFFER

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Isabelle KOPP (donne pouvoir à : André GRÜN)

Membres Absents :

Président de séance : Henri HAXAIRE

Secrétaire de séance : Cécile MULLER

Liste des délibérations :

Ordre	Titre	N° interne de l'acte	Décision
2	Délégation du Conseil Municipal au Maire	DCM_26_03_30_01	Adopté à l'unanimité
3	Constitution des Commissions Communales	DCM_26_03_30_02	Adopté à l'unanimité
5	Création et suppression de poste dans le cadre d'avancement de grade	DCM_26_03_30_03	Adopté

Détails des délibérations :

DCM_26_03_30_01 - Délégation du Conseil Municipal au Maire

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT,

Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire une partie des délégations prévues par l'article L 2122-22 du CCT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des scrutins pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° - d'arrêté et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales : **2 contres** ;

4° - prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget : **2 contres** ;

5° - décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans : **3 contres** ;

6° - passer les contrats d'assurances et accepter les indemnités de sinistre y afférentes : **2 contres** ;

7° - créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux : **2 abstentions** ;

8° - prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière : **approuvé** ;

9° - Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges : **approuvé** ;

11° - fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts : **2 contres** ;

15° - exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code : **2 abstentions** ;

16° - intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions : **2 contres** ;

16°bis - transiger avec les tiers dans la limite de 1 000,00 € : **2 abstentions** ;

17° - régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite, pour chaque sinistre, de 20 000,00 € : **3 contres** ;

20° - réaliser les lignes de trésorerie dans la limite d'un montant maximum de 150 000,00 € par année civile : **approuvé** ;

24° - autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont celle-ci est membre : **approuvé** ;

26° - demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans le cadre de projet ayant fait l'objet d'une décision préalable de l'assemblée délibérante : **approuvé** ;

27° - procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux pour lesquelles le conseil municipal aura approuvé les études d'avant-projet définitif : **approuvé** ;

DCM_26_03_30_02 - Constitution des Commissions Communales

Commission d'appel d'offres et du bureau d'adjudication :

Titulaires : MM Henri HAXAIRE, André GRÜN, Frédéric HERGOTT, Luc BIRCKER, Jean-Paul THIRIET, Mme Françoise TERVER

Suppléants : Mmes et MM Murièle BREITENBACH, Isabelle KOPP, Nicolas LANG, Michèle BUCKEL, René HAFFNER, Estelle JUNG

Commission des travaux : MM et Mmes Henri HAXAIRE, Luc BIRCKER, René HAFFNER, Nicolas LANG, Frédéric HERGOTT, Françoise TERVER, Jean-Paul THIRIET, André GRÜN

Commission environnement et cadre de vie : MM et Mmes Henri HAXAIRE, Murièle BREITENBACH, Michèle BUCKEL, Nicolas LANG, Luc BIRCKER, René HAFFNER, Maryline GOETTMANN, Vincent HUMBERT, Jacqueline FIXARY, Catherine KLEIN, Christine KIEFFER, Françoise TERVER, Estelle JUNG

Commission communale d'urbanisme, foncière et agricole : MM et Mmes Henri HAXAIRE, Luc BIRCKER, Nicolas LANG, Françoise TERVER, Jean-Paul THIRIET, Frédéric HERGOTT, Estelle JUNG, Murièle BREITENBACH

Commission des affaires sociales et scolaires : MM et Mmes Henri HAXAIRE, Murièle BREITENBACH, Françoise TERVER, Estelle JUNG, Christine KIEFFER, Michèle BUCKER, Luc BIRCKER, Nicolas LANG, André GRÜN

Commission vie associative et culturelle : MM et Mmes Henri HAXAIRE, Murièle BREITENBACH, Michèle BUCKEL, Luc BIRCKER, Nicolas LANG, André GRÜN, Maryline GOETTMANN, Catherine KLEIN, Françoise TERVER

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) : MM et Mme Henri HAXAIRE, Murièle BREITENBACH, André GRÜN, René HAFFNER, Luc BIRCKER

Commission Communale de la Chasse : MM et Mme Henri HAXAIRE, Luc BIRCKER, Françoise TERVER, André GRÜN, Dominique KLEIN

Commission de Contrôle des listes électorale :

MM Jean-Paul THIRIET, René HAFFNER et Mme Françoise TERVER
M. André GRÜN et Mme Isabelle KOPP

Commission Communale de Sécurité :

Titulaire : Mme Cécile MULLER

Suppléant : M. Thierry WEBER

Délégué auprès de la Protection Civile :

Titulaire : M. Henri HAXAIRE

Suppléant : M. René HAFFNER

Délégué auprès de la Défense Civile :

M. René HAFFNER

DCM_26_03_30_03 - Création et suppression de poste dans le cadre d'avancement de grade

Le Maire informe l'assemblée que les emplois de chaque commune sont créés par le Conseil Municipal auquel il appartient de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité de promouvoir certains agents de la Commune au grade supérieur, par le biais de l'avancement à l'ancienneté ou l'obtention d'un concours ou examen.

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le tableau des emplois ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2025 relatif aux lignes directives de gestion ;

Considérant qu'il y a lieu de tenir compte de l'évolution du poste de travail ;

Considérant qu'un agent rempli les conditions, Monsieur le Maire propose aux conseillers de procéder à son avancement de grade, et de :

- créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet
- supprimer un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire, de :

- créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet
- supprimer un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- modifier le tableau des emplois
- précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Adopté à la majorité

Contre : 1 voix

Fait à Willerwald,

Le Secrétaire de séance,
Cécile MULLER

Le 23/04/2026 ,
Le Maire,
Henri HAXAIRE